



## Conseil des droits de l'homme

### Onzième session

#### **Décision 11/111. Document final de l'Examen périodique universel: Azerbaïdjan**

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant dans le cadre* du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251, en date du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil, en date du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel, en date du 9 avril 2008,

*Ayant procédé* à l'examen de l'Azerbaïdjan le 4 février 2009, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* le document final de l'Examen périodique universel portant sur l'Azerbaïdjan, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de l'Azerbaïdjan (A/HRC/11/20), les observations de l'Azerbaïdjan sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que l'Azerbaïdjan a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au Groupe de travail (A/HRC/11/37, chap. VI, et A/HRC/11/20/Add.1).

*18<sup>e</sup> séance  
11 juin 2009*

[Adoptée sans vote.]

-----